



MAIRIE D'ORLÉAT

4 rue de Fougères
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02
Fax : 04 73 73 10 32

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois le six avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 MARS 2023.

PRÉSENTS : Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Cédric DAUDUIT, Rémi CHABANAT, Stéphanie YVERNAULT, Richard PONCEPT, Cindy FOUR, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNER, Sylvette MARECHAL, Héloïse FERRIER.

Ont donné procuration : Laurent DOLCEMASCOLO à Elisabeth BRUSSAT
Nicole MARQUES à Patricia LACHAMP

Richard PONCEPT est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION

Affectation du résultat ; Budget Gestion immobilière

N°2023/04/26

Objet : Finances locales : Décisions budgétaires

- Vu la délibération n°2023/02/12 relative à l'affectation du résultat du budget Gestion immobilière

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors de la préparation des budgets et notamment du budget de la commune au regard de l'augmentation du coût de l'énergie, il y aurait lieu de modifier l'affectation du budget Gestion immobilière pour reverser l'excédent de fonctionnement au budget de la commune.

Madame le Maire donne lecture de la proposition d'affectation

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022,

Considérant que la section d'investissement du budget Gestion Immobilière, compte tenu des restes à réaliser, un excédent de 310.16 €

Constatant que le compte administratif du budget Gestion Immobilière présente un excédent de fonctionnement de l'exercice de 56 476.53€

AR Prefecture

063-216302653-20230406-20230426-DE
Reçu le 07/04/2023

↳ - Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit au budget Gestion Immobilière

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

POUR MÉMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté GI	15 118.57
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
Excédent	71 595.10
Déficit	
A. EXCÈDENT AU 31.12.2022	71 595.10
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	1 595.10
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	70 000.00
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
Déficit résiduel à reporter	
B. DÉFICIT AU 31.12.2021	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2021)	
Excédent disponible (voir A - Solde disponible)	
C - le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Annule la délibération n°2023/02/12
- Approuve l'affectation du budget Gestion immobilière comme ci-dessus

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 6 avril 2023



AR Prefecture

063-216302653-20230406-20230426-DE
Reçu le 07/04/2023